VILLE DE
HAYANGE

COMMUNIQUÉ DE LA VILLE DE HAYANGE

Hayange, le 17 mai 2021

NOUVELLE INSTALLATION DE GENS DU VOYAGE : L'IMPUNITÉ ENCOURAGE LES INFRACTIONS

Dimanche 16 mai, la Ville de Hayange a une nouvelle fois subi l'installation non autorisée de gens du voyage sur un terrain communal. Dans la journée, des caravanes ont investi le terrain situé juste derrière le COSEC de Hayange-Haut, en face du collège Hurlevent.

Hier, Monsieur le Maire, Fabien Engelmann, s'est mis en relation avec le commissaire de police de Thionville pour rapidement trouver une solution à cette situation. Monsieur Centomo, adjoint à la sécurité s'est également rendu sur place en compagnie du responsable adjoint de la police municipale afin de constater l'occupation illégale du domaine public.

Le secteur avait été sécurisé par d'énormes pierres. Elles n'ont malheureusement pas suffi et les gens du voyage ont pu investir illégalement les lieux.
Après la forte sécurisation du Parc de l'Orangerie votée au budget 2021 en raison de l'installation de caravanes en août et en septembre 2020, les communes vont-elles devoir payer le laxisme du gouvernement en sécurisant elles-mêmes tous les espaces accessibles au public ?

Chaque sécurisation par un portique de sécurité coûte cher à la commune. S'il faut en venir là, la Ville de Hayange investira autant que nécessaire, mais c'est autant d'argent public qui aurait pu être mieux utilisé si les pouvoirs publics n'étaient pas enfermés dans une logique de laxisme incessant qui encourage ces pratiques illégales.

À l'endroit de l'installation des caravanes, les collégiens pratiquent leur sport et une piste d'athlétisme venait d'être installée il y a à peine quelques semaines par les ateliers municipaux. L'accès à ces locaux est maintenu, mais il ne leur sera plus possible de pratiquer du sport en plein air aux environs du COSEC.

Se pose également la question de la sécurité des collégiens, ainsi que de la sécurité des locaux du fait de la présence de ces occupants illégaux.

Il y a quelques années, les gens du voyage avaient pu être rapidement expulsés en raison de la présence du collège et de ces équipements sportifs proches. L'équipe municipale espère pouvoir de nouveau bénéficier d'une réponse aussi rapide de la part des pouvoirs publics.

Contact
communication@ville-hayange.fr
03 82 82 49 26

VILLE DE
HAYANGE

Un courrier sera adressé sans délai au Préfet de la Moselle.

En outre, Monsieur le Maire a rendez-vous aujourd'hui avec le commissaire de police pour trouver une aire d'accueil pour ces gens du voyage. Toute l'équipe municipale espère une expulsion rapide alors que ce type de situation devient récurrent pour les communes. Florange et Thionville ont tout récemment été concernées. C'est aussi aux pouvoirs publics de faire respecter la loi alors que des aires d'accueil existent lorsqu'elles ne sont pas dégradées par leurs occupants.

Nous déplorons une nouvelle fois le manque de civisme de certains groupes de gens du voyage qui préfèrent occuper illégalement le domaine public, au prix de dégradations et d'une insécurité permanente, plutôt que respecter les règles de vie en communauté.

Nous n'avons d'autre choix que d'attendre une réponse des pouvoirs publics afin d'obtenir l'expulsion. La Ville devra également supporter seule, une fois encore, le coût de la remise en état du terrain occupé et de sa sécurisation.

Nous suivons de près la situation afin d'obtenir l'évacuation prompte des lieux pour des raisons de sécurité à proximité du collège, mais également de salubrité publique et de respect de la non-aliénation du domaine public.

La majorité municipale
Ensemble, continuons pour Hayange !

Contact
communication@ville-hayange.fr
03 82 82 49 26